

Compte-rendu de la commission « Economie de la Mer » du CMF SA

7 octobre 2014 – La Rochelle

Participants :

Membres : H.-V. Amouroux (CESER Aquitaine), M. Crochet (CRPMEM Poitou-Charentes), , P. Grand (UNAN-CM), F. Janvier (CFE-CGC), , C. Mulcey (AUPPM 33/FNPPSF), M. Perrot (GSM), B. Plisson (Port Atlantique La Rochelle).

Administration : E. Levert (DIRM SA), A.-M. Thenaille (DIRM SA).

Autres personnes : D. Delaunay (CRPMEM Aquitaine), J.-M. Quellec (INSEE).

Excusés : O. Audy (CG 33), F. Bozzoni (Socatra), A. Danis (CPML 17/FNPPSF – représentée par C. Mulcey), P. Ducasse (CCI-R Aquitaine), C. Gaubert (CG 33), P. Lafargue (CRPMEM Aquitaine), J. Mazodier (CEBA), , V. Rispal (DREAL Aquitaine)

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2014
3. Présentation de l'INSEE et des ses missions
4. Présentation du recueil des données élaboré dans le cadre de la réalisation du diagnostic du DSF actuel par le CEREMA
5. Présentation du projet CAPITAINE du CRPMEM Aquitaine

M. CROCHET, Vice-Président de la commission « Economie de la Mer », introduit la troisième réunion de la commission « Economie de la Mer » du Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique ce mardi 7 octobre 2014 à 10h15 et remercie les personnes présentes.

1. Approbation de l'ordre du jour

La réunion débute par un rapide tour de table puis l'ordre du jour est exposé.

2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2014

Le compte-rendu de la commission « Economie de la Mer » du 24 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Présentation de l'INSEE et des ses missions par M. QUELLEC

M. QUELLEC introduit sa présentation en indiquant que l'économie de la mer est plus compliquée à décrire que les autres économies.

L'INSEE est une administration de l'Etat qui dépend du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Ses principales missions sont de 1 - produire des chiffres, 2 - étudier les phénomènes et 3 - diffuser cette information pour une utilisation par le grand public. Par exemple, dans le cadre du recensement national de la population, l'INSEE est l'organisme statistique officiel. L'INSEE gère également le répertoire SIREN (système d'identification des entreprises) ou encore les numéros de sécurité sociale à partir desquels le fichier électoral est géré.

L'INSEE a la capacité de déléguer sa compétence à des fédérations de secteurs d'activité. Par exemple, l'UNICEM a un mandat de l'INSEE pour évaluer la production d'extraction de granulats.

A l'échelle régionale, l'INSEE intervient sur des thématiques publiques en lien avec les ménages, les territoires ou les entreprises. Les partenaires privilégiés sont les services de l'Etat, les collectivités et le CESER. Le financement d'études avec des partenaires publiques sur des thématiques publiques est partagé (50/50) dans un souci de responsabilisation du demandeur.

Une définition exacte de l'économie maritime est difficile à faire. Une approche par activité en lien avec la mer apparaît pertinente. Par exemple, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) établit une liste très large des activités maritimes. Cette approche est très difficile à appréhender dans la nomenclature de l'INSEE : par exemple, la banque intègre l'économie maritime d'après la définition du MEDDE mais pour l'INSEE, l'activité d'une banque dans l'économie maritime n'est que partielle et difficile à décrire d'après les informations recueillies. L'approche par territoire pour décrire l'économie de la mer s'avère également complexe : concerne-t-elle uniquement les communes liées à la loi littorale ou les départements littoraux... ? Comment considère-t-on le marché de Rungis ou la poissonnerie à Lyon ? Une approche par filière n'apparaît-elle plus pertinente ?

L'INSEE mesure très bien la population. La population génère de l'économie donc de l'économie maritime. La mesure du logement et du revenu des ménages est également très précise. Elle permet par exemple d'observer l'évolution de l'occupation du sol ou la densité d'habitation. Il y a également une bonne mesure de l'activité en emploi (DADS : déclaration automatisée des données sociales) par établissement qui donne une bonne information sur l'implantation des entreprises et leur importance. Les indicateurs d'investissement ou de valeur ajoutée à l'échelle régionale sont de moins bonnes qualités.

Il est rapporté que le CESER de Bretagne a réalisé une étude sur l'économie maritime de la région (Economie maritime en Bretagne : changer de regard). L'approche privilégiée est une approche par pôle d'activité directement inféodé à la mer (pêche, aquaculture, produits de la mer...).

Dans le cadre des travaux missionnés par le Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique à la Commission Economie de la Mer, il est nécessaire de définir au préalable les questions concrètes qui permettront de décrire l'économie maritime de la façade. Il faut définir des grands thèmes et leurs limites, organiser un groupe de travail avec les spécialistes de l'INSEE et les membres de la commission pour confronter les objectifs et les données disponibles, et enfin formaliser cette collaboration par une convention.

La question des moyens alloués par le CMF SA pour réaliser ce travail se pose. Il est précisé par la DIRM SA qu'à l'heure actuelle, aucune enveloppe n'existe mais que la mise à disposition de moyens financiers pourrait être envisageable compte tenu de la commande publique passée par les préfets assurant la co-présidence du Conseil auprès de l'INSEE pour engager des travaux collaboratifs sur la question de l'économie maritime.

4. Présentation du recueil des données élaboré dans le cadre de la réalisation du diagnostic du DSF actuel par le CEREMA

Le document stratégique de façade (DSF), déclinaison à l'échelle de la façade de la stratégie nationale mer et littoral (SNML), est le document qui fixe le cadre de référence sur le long terme pour la protection du milieu, la valorisation des ressources maritimes et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) réalise pour le Conseil National de la Mer et des Littoraux un diagnostic du DSF actuel. Le rapport est en cours d'élaboration mais le recueil des données est disponible.

La DIRM SA propose de prendre connaissance de la table des matières du rapport provisoire « Etat des lieux : Mer et Littoral » afin d'identifier les oublis et la cohérence avec les spécificités régionales.

Quelques points sont abordés en amont de l'examen de la table des matières comme la problématique de la définition d'une stratégie : par exemple, il peut être intéressant de se poser la question de l'avenir de la pêche civile en France et donc de l'adaptation de la formation maritime par rapport à cette question (quelle formation ? quel potentiel d'emplois ?...).

Un autre exemple est le réseau transeuropéen de transport (RTET) et son niveau de développement le long de notre littoral. Le RTET est défini en fonction d'une capacité d'accueil limitée dans les ports, de la proximité d'une agglomération ou encore de la connexion au réseau autoroutier. Intégrer le RTET permet à certains secteurs économiques, comme les ports, d'accéder à des financements européens aidant au développement de l'activité. Ce réseau apparaît insuffisant sur notre littoral et éloigne de fait notre économie maritime de cette source d'aide à l'investissement. Cette question n'apparaît pas dans le rapport du CEREMA or cette information, si elle est bien identifiée, permettrait de mesurer les menaces et opportunités pour le développement des ports par exemple. Cette approche serait positive pour les réflexions autour de la planification.

La partie II du rapport du CEREMA fait état de l'avancement des mesures prises en faveur de la mer et du littoral. Le **chapitre 1** traite du développement durable des activités économiques, maritimes et littorales. Les stratégies adoptées pour le développement d'un secteur sont un repère important. Elles permettent aux ports, par exemple celui de la Rochelle, de se préparer aux évaluations environnementales soumises par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) ou encore, pour le Grand Port Maritime de Bordeaux, d'aider les réflexions autour du développement des avant-ports comme le Verdon (quelle liaison privilégiée entre le Verdon et Bordeaux ?).

Il est demandé d'ajouter le développement de l'accueil des yachts dans le point 1.1 relatif à la construction et déconstruction navale, ainsi qu'un nouveau point sur les filières émergentes comme les énergies marines renouvelables, les imports/exports agricoles et les produits de seconde vie (recyclage).

La construction navale de plaisance doit apparaître spécifiquement dans le point 1.1 et non 1.4 compte tenu de son importance économique en France. En effet, il faut faire la distinction entre construction et usage.

Le **chapitre 2** de la partie II du rapport du CEREMA aborde la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine. Il est rappelé que le volet écologique du plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) du golfe de Gascogne composera le volet écologique du DSF Sud-Atlantique.

La question de la gestion de l'eau n'apparaît pas dans le point 2.2 or certains sujets comme les polluants drainés par les eaux de ruissellement ont des conséquences dans le milieu maritime. La gestion des eaux pluviales est précisée.

Les membres de la commission estiment que le chapitre 2 est très réducteur par rapport aux travaux conduits dans le cadre du PAMM. La position de l'économie verte est débattue (chapitre 1 ou 2 ?).

Le **chapitre 3** traite la prévention des risques et la gestion du trait de côte. Le point 3.2 qui aborde la question des effets du réchauffement climatique nourrit une discussion sur les conséquences du développement du transport routier et le lien avec le maintien ou non de ports de proximité et de taille petite ou moyenne.

Le **chapitre 4** fait état de la connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer. L'ajout d'un point sur la biologie au point 4.3 est proposé.

Le détail de la liste des données recueillies dans le cadre des travaux du CEREMA ne contient pas de données démographiques ou de données sur la construction et la déconstruction navales. Il est notifié le manque d'information sur la pêche de loisir et la plaisance. La DIRM SA ajoute qu'elle possède la liste des immatriculations de navires mais que c'est une mauvaise représentation de la réalité car bon nombre de navire ne naviguant plus ou n'existant plus ne sont pas signalés.

Pour conclure, il est demandé aux membres de la commission de faire remonter à la DIRM SA les manques identifiés dans la liste présentée.

5. Présentation du projet CAPITAINE du CRPMEM Aquitaine

Le CRPMEM Aquitaine présente le projet CAPITAINE qui est une étude cartographique de l'activité de pêche des navires professionnels aquitains le long des côtes de la région Aquitaine.

Le secteur de la pêche, acteur historique de l'espace marin, a dû faire face ces dernières décennies à un environnement changeant. La bande côtière est devenue un espace qui accueille de nombreux usages, qu'ils soient professionnels ou de loisirs. La pêche professionnelle est aujourd'hui le fruit d'une cohabitation fragile avec les autres usagers et doit faire face à une organisation de l'espace marin en constante évolution.

A ce problème du partage de l'espace marin, s'ajoutent des facteurs environnementaux (pollutions marines, aménagement littoral, etc.) qui ont un impact sur l'activité de pêche. De plus, les politiques de protection des habitats et de la biodiversité marine se sont renforcées avec la mise en place des Aires Marines Protégées et de nouvelles contraintes sur l'activité du secteur de la pêche.

Conscient des enjeux actuels et à venir, les professionnels de la pêche ont lancé un projet d'étude et de cartographie de leurs activités en Aquitaine. Cette cartographie s'est avérée d'autant plus nécessaire que le Conseil régional Aquitaine a lancé en novembre 2011 une étude sur les potentiels en énergies marines du littoral aquitain. Cette étude a été mise en œuvre dans le cadre d'une convention de groupement de commande entre le Conseil Régional d'Aquitaine et le GIP littoral Aquitain.

La cartographie des activités de pêche en aquitaine a pour objectif d'identifier les zones à enjeux et également de moindre contrainte. Pour ce faire, différents paramètres ont été étudiés afin de déterminer l'occupation de l'espace ainsi que la dépendance des navires aux zones étudiées. D'un point de vue méthodologique, l'étude prend en compte comme année de référence l'année 2011. Les projections effectuées ont été faites à l'échelle de l'année et aussi à celle du trimestre. Les navires concernés par ce rapport sont exclusivement des navires immatriculés en Aquitaine et ayant eu une activité sur la façade Aquitaine. Les données utilisées sont des données déclaratives.

Le CRPMEM Poitou-Charentes ajoute qu'un travail de cartographie des activités de pêche des navires picto-charentais sera prochainement réalisé mais sur la base de la méthodologie VALPENA développée dans les Pays de Loire. Il s'agit d'une approche estimative par enquête.

Quelques questions sont posées sur l'évolution démographique des pêcheurs professionnels ainsi que sur l'intérêt des jeunes vers ces métiers. La DIRM SA précise que le DSF doit aborder la question de l'avenir des professions maritimes.

6. Conclusion

M. CROCHET clos la commission à 12h40 et la DIRM SA informe les membres de la commission que le prochain CMF SA se réunira le vendredi 5 décembre à 15h à Pessac (Centre Condorcet).

Commission Economie de la Mer du CMF SA

Feuille de présence

Mardi 7 octobre 2014, de 10h00 à 12h30

Salle de réunion de Chef de Baie

89, quai du Ponant – Port de Chef de Baie – 17 000 LA ROCHELLE

Nom	Prénom	Structure	Mail	Signature
Mulcey	Claude	ENRASF	mulcey.claude@orange.fr	
GRAND	Philippe	UNAN	grand.phil2@wanadoo.fr	
QUELLEC	Jean-Michel	INSEE	jean-michel.quelecc@insee.fr	
PERROT	Yveline	UNICED	mperron@stm-granulobio.fr	
DELAUNAY	Damien	CAPLER Aquitaine		
CROCHET	Michel	CRPMEM - Patou charantais		
Lavent	Eric	DIEM		
THENAIEU	Ann. Bee	DIRN		
PLISSON	Bernard	Port Atlantique La Rochelle.	b.plisson@lavalade-port.fr	
AMOUROUX	Henri-Vincent	CESER Aquitaine	henri-vincent.amouroux@insep-bordeaux.fr	
JANVIER	François	CFE-CGC	François.janvier@stx-europe.com	